

ARRENS MARSOUS

"Parc de loisirs"

Echelle : 1/1500



- Parcours sportif, Longueur 1,6 km**
- Départ
1. 172 Bâtiment, coté Sud
 2. 199 Tyrolienne, coté Est
 3. 190 Arbre, coté Ouest
 4. 227 Tyrolienne, coté Sud-Est
 5. 210 Poubelle, coté Nord-Ouest
 6. 219 Panneau poteau, coté Sud
 7. 186 Arbres, au centre, coté Est
 8. 174 Clôture, à l'angle Sud
 9. 191 Clôture, au sol, à l'angle
 10. 173 Bâtiment, coté Nord
 11. 198 Lampadaire, coté Ouest
 12. 171 Bâtiment, à l'angle
 13. 176 Poubelle, coté Sud-Ouest
 14. 215 Bâtiment, angle Nord-Ouest
 15. 228 Appareil, coté Ouest
 16. 178 Lampadaire, coté Nord
 17. 218 Panneau le + au Sud, coté Sud
 18. 204 Abri, angle intérieur Est
 19. 224 Arbre, coté Ouest
 20. 214 Pylône, coté Nord
 21. 216 Lampadaire, coté Nord
 22. 177 Clôture, au coude coté Nord
 23. 221 Bâtiment, coté Sud
 24. 195 Arbre, coté Est
 25. 200 Pylône, coté Est
 26. 196 Arbre, coté Nord-Est
 27. 187 Arbre au Nord
 28. 188 Mur, à l'angle
- Départ

LEGENDE	
	Zone pavé - Zone interdite
	Sentier urbain
	Sentier non urbain
	Mur franchissement interdit
	Mur franchissement autorisé
	Bâtiment non traversable
	Bâtiment traversable
	Escalier
	Butte de terre - petite dépression
	Trou
	Talus - Levée de terre - Fossé
	Panneau - Poubelle
	Rocher: Petit, Gros - Affleurement
	Falaise franchissable
	Falaise infranchissable (interdit)
	Tour: grande, petite - monument
	Clôture franchissable
	Clôture franchissement interdit
	Objets particuliers du à l'homme
	Table-poteau-banc
	Puits - Source - Élément hydro
	Eau infranchissable (interdit)
	Eau Franchissable
	Végétation particulière
	Souche - arbres (gros et petit)
	Terrain cultivé
	Zone sablonneuse
	Vigne - Verger
	Terrain découvert arbres dispersés
	Encombré avec arbres dispersés
	Terrain découvert
	Terrain découvert encombré
	Pénétrabilité de la forêt
	100%
	80%
	50%
	20%
	Interdit

Carte de course d'orientation N°2021-065-056
 Relevés et dessin: **Patrick CASTELLO**
 BEES 1 course d'orientation N° 025-95 0191
 Distribution: **Village d'Arrens Marsous**
 La possession de cette carte n'implique pas un droit d'accès permanent. Une autorisation doit être demandée aux propriétaires des terrains. Autorisation d'accès (mairie, ONF, etc.):
 Numéro d'urgence: 15 ou 112
 Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, même partielle, est interdite. ©FFCO-2020
 Coordonnées CDCO: www.o65.fr
01 47 97 11 91 - contact@ffcoorientation.fr